

Lois adoptées au cours de la présente session:—*fin*

CHAP.		Bill n°
SANCTIONNÉES LE 7 MAI 1974		
7.	Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (Huron-Middlesex).....	C-277
8.	Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (Middlesex-London-Lambton).....	C-281
9.	Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.....	C-4
10.	Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.....	C-14
11.	Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux.....	C-6
12.	Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer...	C-27

LOI D'INTÉRÊT LOCAL ET PRIVÉ

SANCTIONNÉE LE 3 AVRIL 1974

13.	Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique.....	C-264
-----	---	-------

L

Laskin, C.P., Le très honorable Bora, Juge en Chef du Canada:

Député de Son Excellence le Gouverneur général—
Sanction royale des bills, 54, 113.

Licences d'exportation et d'importation, Loi modifiant la Loi sur les:

Bill C-4, 1re, 2e et déferé aux Banques et commerce, 109. Rapport sans amendement, 112. Motion tendant à 3e. Débat et adoption, *sur division*, 112. 3e, *sur division*, 112. Sanction royale, 113. Chapitre 9.

Loi de 1973 sur les Chemins de fer nationaux du Canada (financement et garantie):

(Voir: Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada. . . etc.)

M

Marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre, Loi concernant l'emploi de:

Bill S-3—1re, 22. 2e, différé, 32. Débat et débat ajourné 38, 2e et déferé aux transports et communications, 42. Rapport sans amendement, 64. 3e, 69.

N

Nations Unies:

(Voir: Interpellations)

O

Ordre du jour. Données générales concernant l': (Exemples)

Bills inscrits à l'Ordre du Jour pour une date ultérieure—avancés, 72.

Revisé—En vue de permettre à un autre que le proposeur de l'ajournement de procéder à la reprise du débat, 32, 82, 109, 116.